

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27414**

### Intitulé

Auxiliaire en prothèse dentaire (CTM)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

3254 - Prothésistes dentaires et personnels de laboratoires de prothèses dentaires

**Code(s) NSF :**

331t Diagnostic, prescription, application des soins

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'auxiliaire en prothèse dentaire, technicien de 1er niveau est chargé de préparer et de réaliser des éléments de prothèses dentaires dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de traçabilité. A ce titre, il prévoit et sélectionne les moyens nécessaires à la réalisation des travaux demandés selon le process pré-établi par le chef de laboratoire et /ou d'entreprise. L'auxiliaire en prothèse dentaire est également à même de fabriquer des éléments et de réaliser certaines phases de production des DMSM (dispositifs médicaux sur mesure) tels que la préparation de modèle positif unitaire (MPU), l'assistance à la réalisation des prothèses adjointes, amovibles et conjointes, fixées. Il intervient également lors de la réparation des prothèses amovibles.

Il participe au conditionnement des prothèses en vue de leur livraison, aux opérations d'entretien et de maintenance du matériel du laboratoire et contribue au suivi et à l'information de l'état des stocks.

Il est également amené à développer des aptitudes en matière de renseignements des partenaires extérieurs au laboratoire.

Les capacités attestées :

#### Domaine professionnel :

\*Préparer et organiser la production des éléments de prothèses dentaires dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de traçabilité

\*Fabriquer des éléments des DMSM (dispositifs médicaux sur mesure)

\*Clôturer son travail

#### Domaine transversal :

\*Intervenir au premier niveau d'une relation commerciale en face à face et par téléphone en français et en anglais

\*S'inscrire dans une dynamique de travail d'équipe

\*Adapter son travail en fonction des objectifs de production du laboratoire

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Le titulaire du CTM d'Auxiliaire en prothèse dentaire exerce principalement son activité en laboratoire du secteur artisanal (entreprise possédant un code NAFA). Il peut également être salarié d'un hôpital ou d'une clinique.

Type emplois accessibles :

Le titulaire de la certification est un ouvrier qualifié, technicien de premier niveau intervenant sur l'ensemble des éléments de prothèses dentaires. Il est chargé de préparer et organiser la réalisation des travaux prothétiques demandés, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité du chef de laboratoire et/ou d'entreprise.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

J1410 : Prothèses dentaires

#### Réglementation d'activités :

L'auxiliaire en prothèse dentaire doit se conformer au respect d'un certain nombre de Directives européennes en matière d'hygiène et de traçabilité des matériaux (Directives CE 93/40, 93/42) pour les opérations dont il a la responsabilité.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Après une formation

La certification repose sur un examen organisé par blocs de compétences.

Pour le domaine gestion de base du laboratoire prothétique :

3 blocs de compétence capitalisables

Pour le domaine professionnel :

2 blocs de compétence capitalisables

Le CTM d'auxiliaire en prothèse dentaire est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves de chaque du domaine, sans note éliminatoire.

Par la validation des acquis de l'expérience

La délivrance de la certification repose sur la production d'un dossier de preuves et sur un jury VAE.

Chaque bloc de compétences est constitué de plusieurs compétences, une ou plusieurs preuves étant demandées pour chacune d'entre elles. Chaque preuve fait l'objet d'une cotation en fonction de critères décrits dans le guide jury-accompagnateur adaptés au titre et se basant sur le référentiel de certification.

Pour qu'un domaine de compétences soit validé, il faut que le candidat ait obtenu un résultat conforme aux critères préétablis au niveau national.

La délivrance de la certification repose sur la validation des 5 blocs de compétences.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27414 - Préparer et organiser la production des éléments de prothèses dentaires et procéder à la fabrication des éléments des DMSM dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de traçabilité	<p><b>Descriptif :</b>            Prévoir et sélectionner les moyens nécessaires à la réalisation des travaux prothétiques selon le protocole et les règles d'hygiène et sécurité. Suivre et informer de l'état des stocks.            Travailler les matériaux nécessaires, participer à la réalisation des dispositifs médicaux sur mesure (DMSM), réparer les prothèses amovibles.</p> <p><b>Modalité d'évaluation :</b>            Epreuves : pratique, hygiène et sécurité</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27414 - S'inscrire professionnellement dans la relation commerciale, l'organisation du travail, la gestion économique d'une entreprise artisanale de prothèse dentaire	<p><b>Descriptif :</b>            Etablir une relation commerciale de premier niveau.</p> <p><b>Modalité d'évaluation :</b>            Etude de cas portant sur un cas réel d'entreprise</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27414 - Appréhender le secteur prothétique et analyser son environnement de travail	<p><b>Descriptif :</b>            Situer son travail dans l'entreprise et dans son secteur économique global</p> <p><b>Modalité d'évaluation :</b>            Dossier professionnel soutenu à l'oral</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27414 - Anticiper et adapter ses réalisations prothétiques à l'anatomie crano-faciale	<p><b>Descriptif :</b>            Programmer son activité en optimisant son temps de travail.</p> <p><b>Modalité d'évaluation :</b>            Epreuves dessin et de technologie</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27414 - S'exprimer professionnellement en langue étrangère (anglais)	<p><b>Descriptif :</b>            Utiliser le vocabulaire professionnel anglais</p> <p><b>Modalité d'évaluation :</b>            Epreuve orale</p>

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
---	--------	-----------------------

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.</p> <p>Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,</li> <li>- un représentant de la DIRECCTE, si possible</li> <li>- l'Inspecteur d'Académie ou un conseiller de l'enseignement technologique,</li> <li>- un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargés de la préparation au Certificat technique des métiers désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,</li> <li>- le ou les présidents des jurys particuliers.</li> </ul> <p>Le jury particulier est présidé par un maître artisan ou son représentant désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat.</p> <p>Il comprend en plus de son président :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un formateur autre que celui en charge de la préparation au certificat technique des métiers,</li> <li>- des artisans choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	<p>Le jury VAE est présidé par un chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, et doit comporter au moins</p> <p>4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat, sur les listes présentées par les organisations professionnelles). Le choix des membres du jury se fera dans le souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Auxiliaire en prothèse dentaire (CTM)" avec effet au 01 juin 2013, jusqu'au 04 octobre 2019.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

en moyenne 54 titulaires par an  
<http://www.artisanat.fr>

##### **Autres sources d'information :**

<http://www.artisanat.fr>  
<http://www.e-urma.fr>

##### **Lieu(x) de certification :**

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA)  
12 avenue Marceau  
75 008 PARIS

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

10 sites sont à ce jour labellisés pour mettre en œuvre la certification :  
Les CMAR : Basse Normandie, Bretagne et Nord/Pas-de-Calais, les chambres de métiers et de l'artisanat de : Dordogne, Haute-Garonne, Moselle, Pyrénées-Orientales, Alsace, Yvelines, Var. Cette liste est non exhaustive.

##### **Historique de la certification :**